

REVUE DE DROIT BANCAIRE ET FINANCIER

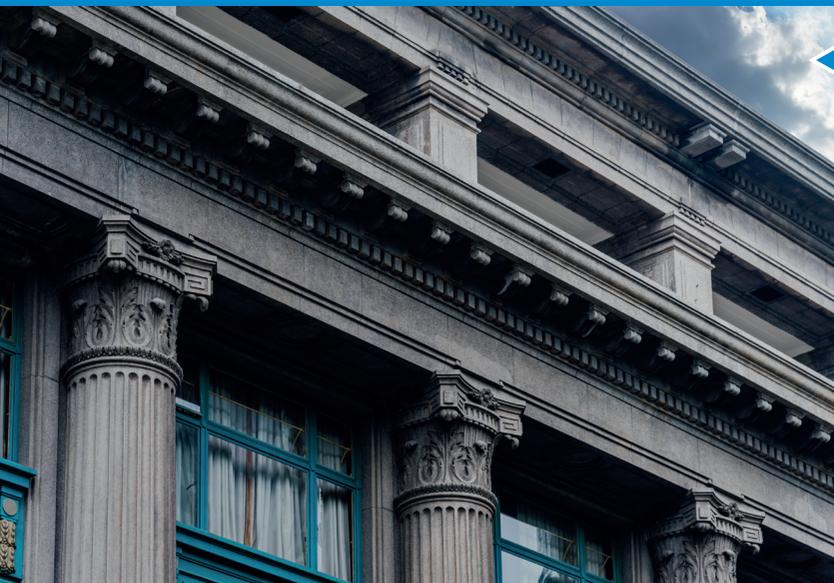
sous la direction de :

THIERRY BONNEAU, ERIK LE DOLLEY,
DOMINIQUE LEGEAIS, HERVÉ LE NABASQUE

JUILLET-AOÛT 2018 - **N°4**

19^e ANNÉE - ISSN 1620-9435

ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT



19 à 26 > p. 54

Le droit bancaire et financier à l'épreuve des cours suprêmes

Dossier par Jean-Marie CANAC, Marina TELLER,
Pauline BÉGASSE DE DHAEM, Francesco MARTUCCI,
Séverine MENÉTREY, Matthias LEHMANN,
François BOUCARD, Jean-Sylvestre BERGÉ

► REPÈRE

4 > p. 1

**Définition de
« l'offre au public » :
le règlement « Prospectus »
obscurcit la notion !**

par Hervé LE NABASQUE

► FOCUS

66 > p. 3

**Le futur encadrement
du *cash-back* en droit français**

par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE

► ÉTUDES

12 > p. 12

**L'effet de la réglementation
financière européenne sur
le droit privé**

par Danny BUSCH

13 > p. 21

**Le financement participatif
(*crowdfunding*) : quatre
ans après l'adoption de
l'ordonnance n° 2014-559
du 30 mai 2014**

par Mohamed CHAABEN

14 > p. 27

**Sur la trace des *tracking
stocks*...**

par Alexandre NAMOUN
et Philippe THOMAS

► COMMENTAIRES

89 > p. 30

**Immunité d'exécution :
avoirs des banques centrales
étrangères**

par Thierry SAMIN et
Stéphane TORCK

110 > p. 48

**Manipulation de cours :
pratiques de *layering***

par Pauline PAILLER

112 > p. 51

**Finance religieuse :
*Oeconomicae et pecuniariae
quaestiones***

par Jean-Marc MOULIN

Sommaire

P. 1 Repère

Définition de « l'offre au public » : le règlement
« Prospectus » obscurcit la notion ! n° 4

P. 3 Alertes

P. 12 Études

L'effet de la réglementation financière européenne sur le
droit privé n° 12

Le financement participatif (*crowdfunding*) : quatre ans
après l'adoption de l'ordonnance n° 2014-559 du
30 mai 2014 n° 13

Sur la trace des *tracking stocks*... n° 14

P. 30 Commentaires

Droit bancaire

Autorités - Établissements - Statuts n° 89

Garanties du crédit n° 90 à 100

Bancassurance n° 101 et 102

Recouvrement des créances - Surendettement n° 103 à 107

P. 44 Droit financier

Gestion de portefeuille n° 108 et 109

Infractions et sanctions n° 110

Finance alternative n° 111 et 112

Droit financier européen et international n° 113 et 114

P. 54 Dossier

Le droit bancaire et financier à l'épreuve des cours
suprêmes n° 19

Propos introductifs n° 20

La magistrature suprême à l'aune de la mondialisation
du secteur bancaire : défis et perspectives n° 21

La BCE, une autorité monétaire suprême ? n° 22

La fonction juridictionnelle à l'ère de la suprématie :
pourquoi parle-t-on de cours suprêmes ? n° 23

L'indépendance des banques centrales face au contrôle
judiciaire n° 24

Les autorités suprêmes et la recomposition du paysage
des cours suprêmes n° 25

L'approche matérielle des cours suprêmes : l'hypothèse
d'une compétence fondée sur des objets de régulation
transnationaux n° 26

P. 87 Meilleure pratique

Représentation et transmission des titres financiers au
temps de la *blockchain* n° 4

Index

Acte de cautionnement hypothécaire
Fautes du notaire comm. 99

Article L. 650-1 du Code de commerce
Application à la garantie financière
(non) comm. 100

Assurance
Contrat de prêt comm. 101

Assureur
Conseil comm. 102

Autorités européennes de surveillance de
l'Union européenne
Autorité de surveillance
de l'EFTA/AELE comm. 113

Avoirs des banques centrales étrangères
Immunité d'exécution comm. 89

Caution avertie
Qualification comm. 96

Cautionnement
Collectivité locale comm. 93

Devoir de mise en garde comm. 97

Formalisme-bénéficiaire du crédit comm. 91

Mention en lettres et en chiffres
Erreur comm. 92

Obligation d'information comm. 98

Proportionnalité comm. 94, 95

Chaînes de distribution d'OPC
Informations inexactes ou
trompeuses comm. 108

Conformité à l'article 6
de la CESDH comm. 89

Finance durable
UE comm. 111

Finance religieuse comm. 112

Loi Pacte
Prérogatives du Gouvernement comm. 90

Manipulation de cours
Layering comm. 110

Marché obligataire
Reporting comm. 114

Mesures conservatoires
Juge de l'exécution comm. 104

Titre exécutoire comm. 105

Saisie immobilière
Distribution comm. 107

Juge de l'exécution comm. 106

Saisie-attribution
Juge de l'exécution comm. 103

Sociétés de gestion de portefeuille
Responsabilité civile comm. 109

Ce numéro comporte deux encarts « Offre de bienvenue »
et « Flyer protection données personnelles »